Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27,place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
www.regionpaca.fr

4,93 millions d'habitants.

> Chef de service
Développement de l'Economie Sociale et Solidaire
Pascal Bianucci
pbianucci@regionpaca.fr
04 91 57 55 27

> Vice-Président délégué à l'emploi, au développement économique régional, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation
Bernard MOREL

L'ESS sur le territoire

L'Économie Sociale et Solidaire est créatrice d'emploi, porteuse de valeurs de solidarité, de démocratie et de lien social. Ce sont 17 000 établissements employeurs qui sont concernés, soit 8,5% des établissements employeurs de la région, 162 000 emplois salariés, soit 13,5% des salariés du secteur privé de la région (jusqu'à 18% dans les départements alpins) et 3,9 milliards d'euros de salaires bruts distribués. (source : Panorama de l'ESS en PACA 2013).

Programme d'intervention dans le champ de l'ESS

L'action régionale a permis l'émergence de très nombreux projets d'activités, intimement liés aux territoires, créateurs de richesse et d'emploi et diffusant les valeurs et pratiques d'une ESS construite par et pour les citoyens. L'ESS fait partie intégrante de la politique économique de la Région et propose des réponses adaptées aux besoins de consolidation et de développement des entreprises qui ont fait le choix de viser l'alliance du sens et de la performance en plaçant l'humain au cœur de leurs préoccupations. Mais les évolutions importantes du contexte (législatif, stratégique et financier) valident le principe d'une mise en œuvre rapide d'une nouvelle stratégie régionale de soutien à l'ESS. Dans ce cadre, la Région souhaite notamment faire de l'ESS un modèle de l'évolution de ses politiques dans le cadre de la loi de décentralisation. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur renouvelle son soutien à ce champ économique incontournable et pérenne au service d'une économie régionale responsable génératrice d'emplois de qualité et non délocalisables.

De nouveaux enjeux et un contexte législatif qui nécessite de consolider l'existant et de renforcer le rôle stratège de la Région. Le contexte législatif amène également la Région à devoir anticiper les effets potentiels de l'acte III de la décentralisation, mais également la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS qui semblent se diriger vers une « gouvernance » renforcée des régions autour de cette question, au titre du développement économique. L'ambition de la Région est donc de développer l'ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur par un renforcement des structures, une professionnalisation des ressources humaines, un développement des activités et l'exploration de nouveaux marchés et formes d'innovation qui supposent des mises en réseau innovantes, notamment avec les acteurs de l'économie dite traditionnelle. Dans ce cadre, il convient de prioriser la consolidation de l'existant, dont se font écho les porteurs de projet sollicités lors de la récente évaluation du PROGRESS, et répondre aux enjeux suivants :

- la consolidation des modèles économiques d'entreprises ayant fait le choix d'assumer un surcoût de production lié à l'utilité sociale de leur objet ;
- la nécessaire anticipation des évolutions en terme de ressources humaines, avec des départs à la retraite qui s'annoncent massifs dans l'ESS, en particulier sur les postes à responsabilités, et donc des besoins de soutien à la gestion des ressources humaines et au renforcement des compétences ;
- le développement des coopérations économiques et des mutualisations de moyens au sein et au-delà du secteur de l'ESS dans une logique de consolidation et de croissance des nombreuses structures de très petite taille ;
- le développement des coopératives et du modèle coopératif, mouvement sous-représenté dans notre région au regard de son potentiel, tant par des créations ex nihilo d'entreprises que par la reprise/transmission d'entreprises saines ou en difficulté, ou enfin par des évolutions des structures existantes ;
- l'intégration de l'ESS, par ses capacités à innover et expérimenter, dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), des orientations stratégiques régionales en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) et des politiques sectorielles de la Région.

Cinq objectifs opérationnels partagés

Cinq objectifs ont été définis pour le développement de l'ESS en région et seront mis en œuvre :
Objectif 1 : Soutenir le renforcement des compétences – Développer le Capital Humain de l'ESS
Objectif 2 : Soutenir l'entrepreneuriat solidaire par la mise en œuvre d'un Appareil Régional d'Accompagnement renforcé
Objectif 3 : Développer une offre financière adaptée
Objectif 4 : Appuyer le développement de l'ESS par l'Innovation
Objectif 5 : Développer une économie de proximité par des coopérations inter-entreprises dans les territoires ou dans les filières.